Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-242100410-20250630-DM20250626_9-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025
Publication : 02/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de présents participant au vote : 60
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Guillaume RUET
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Christophe AVENA
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Marien LOVICHI
Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Bruno DAVID
Madame Laurence GERBET
Madame Claire VUILLEMIN
Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA
Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Catherine VICTOR
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Adrien GUENE
Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Céline RENAUD
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Céline RABUT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICHI
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Budget supplémentaire de l'exercice 2025 - Budget principal et budgets annexes

Comme chaque année, le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser, et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Les principales intentions du présent budget rectificatif sont les suivantes :

- reprendre, au budget 2025, les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice 2024 ;
- prendre en compte différents ajustements budgétaires proposés par section et par chapitre ;
- actualiser à la baisse la subvention d'exploitation du budget principal à la régie de la légumerie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles référencés L.5217-10-11 et L.2224-2 ;

Vu le rapport détaillé du présent budget supplémentaire pour l'exercice 2025, pour le budget principal et les budgets annexes, joint au projet de délibération ;

Vu les maquettes budgétaires, ci-annexées, pour le budget principal et les budgets annexes ;

Vu le règlement budgétaire et financier de Dijon métropole, approuvé par délibération du conseil métropolitain du 30 juin 2021 ;

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire de l'exercice budgétaire 2025, pour le budget principal et les budgets annexes, conformément aux maquettes budgétaires ainsi qu'au détail des principales opérations nouvelles présentées pour chaque budget (budget principal et budgets annexes) dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- **d'approuver**, dans le cadre de l'article L.2224-2 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution à la régie de la légumerie, par le budget principal, d'une subvention d'exploitation d'un montant réduit à hauteur de 120 000 €, justifiée par les contraintes particulières de fonctionnement imposées à ladite régie et exposées dans le rapport détaillé annexé à la délibération ;
- **de préciser** que le versement de la subvention d'exploitation susvisée sera effectué selon le calendrier suivant :
  - 30 000 € à partir du 1er juillet 2025, et au plus tard le 31 décembre 2025 (acompte n°1) ;
  - 30 000 € à partir du 1er septembre 2025, et au plus tard le 31 décembre 2025 (acompte n°2) ;
  - 30 000 € à partir du 1er octobre 2025, et au plus tard le 31 décembre 2025 (acompte n°3) ;
  - 30 000 € à partir du 1er novembre 2025, et au plus tard le 31 décembre 2025 (solde) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Scrutin	Pour : 73	Abstention : 4
	Contre : 3	Ne se prononce pas : 0
	Dont 20 procuration(s)	

Signature numérique le 02/07/2025
de Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance

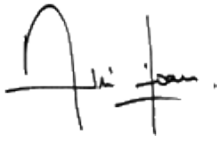

Signature numérique le 30/06/2025
de François REBSAMEN
Président de Dijon métropole